

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Conseil d'administration du CCAS du 28 février 2022

**Préambule :**

Conformément aux dispositions législatives, et en particulier en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants, et leurs établissements publics, de mener un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

In fine ce débat doit permettre au Conseil d'administration du CCAS d'être informé sur les perspectives économiques et financières de la France et des collectivités territoriales en 2022 et de l'évolution prévisionnelle de la situation financière de l'établissement public.

En application de la loi, le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

## Sommaire

Introduction - Contexte national et législatif pour 2022 .....	3
I Analyse rétrospective du budget principal du CCAS 2016-2021.....	5
Les charges de fonctionnement.....	5
Les produits de fonctionnement.....	6
II – Focus sur les résultats 2021.....	8
II Les grandes orientations pour 2022 .....	9 -10
Conclusion .....	11

L'année 2021 aura été marquée par un rebond historique de l'économie mondiale après une crise sans précédent. L'économie mondiale connaît ainsi en 2021 une croissance forte mais inégale en fonction des pays. L'OCDE table ainsi sur une croissance de 5,7% cette année et de 4,5% en 2022.

En France, dans un contexte de diffusion de la vaccination, le Produit Intérieur Brut (PIB) et l'emploi ont nettement rebondi en dépit de certaines difficultés sectorielles d'approvisionnement ou de recrutement.

La croissance du PIB atteindrait selon les économistes de la Banque de France 6,3% en 2021, puis 3,7% en 2022, avant de revenir légèrement sous 2% en 2023. L'inflation serait quant à elle, sur l'année, égale à 2,8%. Cette inflation est d'autant plus accentuée avec la hausse des coûts des matières premières et leur impact sur la construction et les produits manufacturés. Il est précisé par ailleurs que les économistes français et internationaux orientent tous leur prévision vers un aléa fort à la hausse sur cet indicateur.

Dans le même temps, le marché du travail a fait preuve de résistance notamment grâce aux mesures de soutien aux entreprises. Il reste néanmoins soumis à des graves difficultés sectorielles de recrutement. L'économie française sort donc de la crise sanitaire peu à peu et devrait retrouver son niveau de PIB d'avant crise en fin d'année 2022 ou au premier semestre 2023.

Concernant la Ville de Saint Pierre les Elbeuf, 2021 constitue la première année pleine pendant laquelle l'équipe municipale a pu mettre en œuvre son programme. Elle est marquée budgétairement par un retour à une situation presque ordinaire quant à l'exécution de ses dépenses et recettes. Il est prévu comme pour la France et sous réserve d'un maintien des conditions sanitaires actuelles et de la non-dégradation des conditions macro-économiques, un retour à une situation financière habituelle dans le courant du premier semestre 2022, après des exercices 2020 et 2021 très atypiques de ce point de vue.

2022 sera également marquée par l'élection à la Présidence de la République et à l'Assemblée Nationale.

Afin de contribuer au débat d'orientation budgétaire, la présentation ci-après sera articulée en deux temps :

- Une analyse rétrospective de la situation financière du CCAS sur la période 2016-2021
- Un focus sur le résultat de l'exercice 2021 du budget principal du CCAS et des budgets annexes
- Un état des principales tendances attendues sur 2022 et des éléments de compréhension complémentaires et légaux sur la situation du CCAS de la Ville de Saint Pierre les Elbeuf.

## I - Analyse rétrospective du budget principal du CCAS 2016 – 2021

Précision méthodologique : les données 2021 sont des données provisoires étant donné que le Compte Administratif n'est pas voté. Les montants sont exprimés en K€.

Cette analyse se base sur les six derniers exercices comptables pour obtenir la meilleure visibilité possible.

### Les charges de fonctionnement

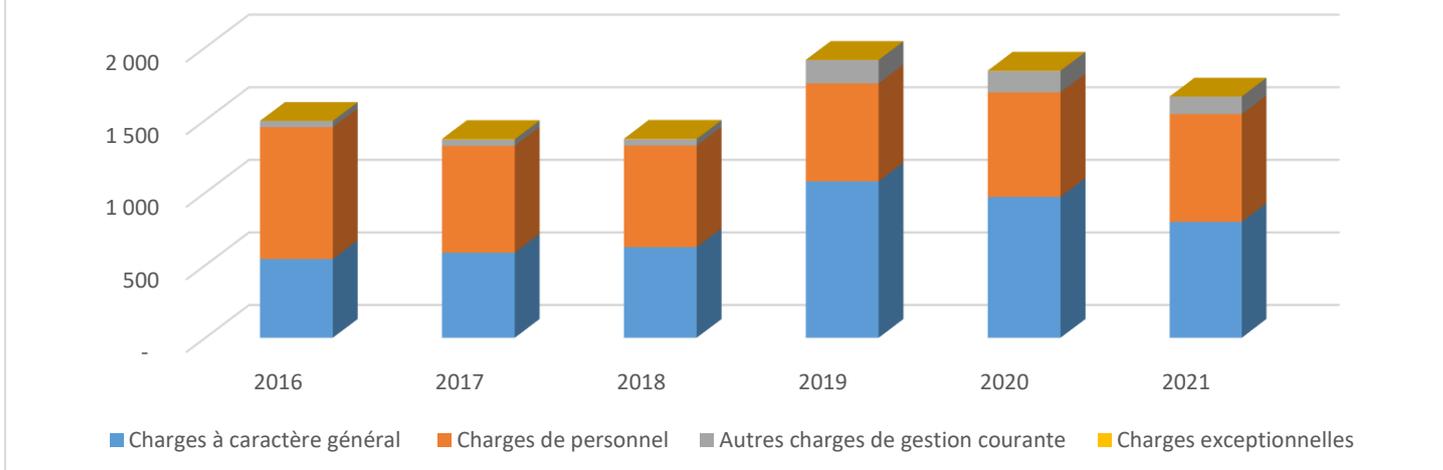
Pour rappel, l'exercice 2019 a été celui de la mise en place des budgets annexes pour le Service d'Aide A Domicile (SAAD) et pour la résidence autonomie M. Thibert. Le choix opéré dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M22 conduit à une refacturation des recettes et des charges de personnel qui bouleverse les équilibres financiers des années précédentes. La facturation aux usagers est réalisée sur le budget principal afin de conserver une facturation unique (Loyer RA + Aide à domicile + autres prestations).

Ainsi, les recettes sont conservées sur le budget principal puis ré-imputées (soit comptées une 2<sup>e</sup> fois) sur les budgets annexes (dépense sur le budget principal et recette sur le budget annexe), les dépenses s'en trouvent également augmentées. Les frais de personnel sont imputés aux budgets annexes par le biais de refacturation similaire gonflant cette fois les recettes du budget principal.

*En montants (K€)*

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évolution 2016/2021
Charges à caractère général	542	586	624	1 077	970	798	47,23%
Charges de personnel	908	736	699	675	720	742	-18,28%
Autres charges de gestion courante	43	43	45	161	148	121	181,40%
Charges exceptionnelles	1	4	3	-	2	1	-20,00%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1 494</b>	<b>1 369</b>	<b>1 371</b>	<b>1 913</b>	<b>1 840</b>	<b>1 662</b>	<b>11,23%</b>

## Charges de fonctionnement



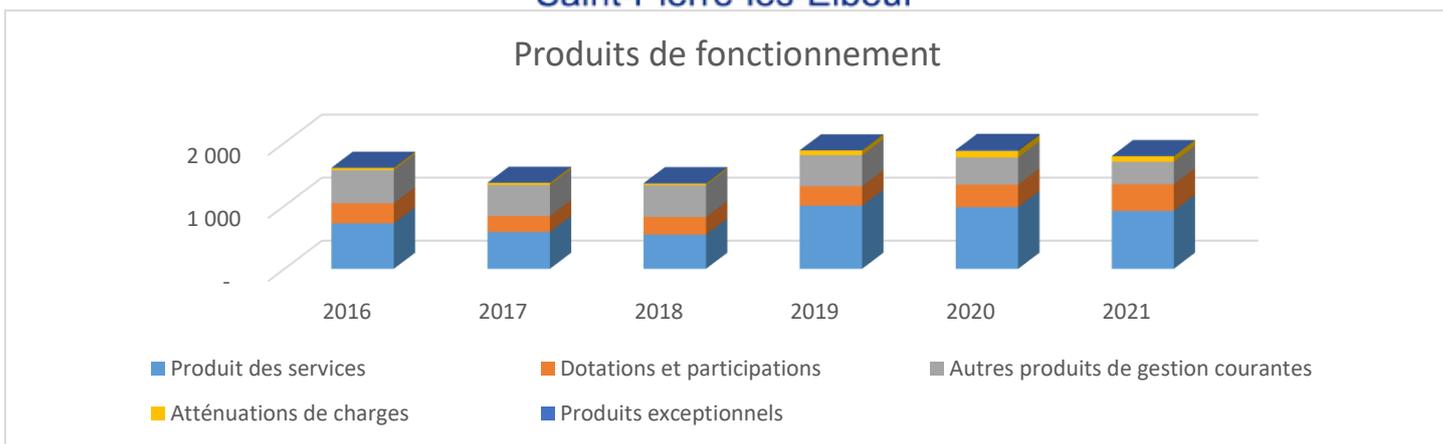
## En % d'évolution

	Moyenne	2016/2015	2017/2016	2018/2017	2019/2018	2020/2019	2021/2020
Charges à caractère général	11,62%	10,16%	8,12%	6,48%	72,60%	-9,94%	-17,73%
Charges de personnel	-5,42%	-14,82%	-18,94%	-5,03%	-3,43%	6,67%	3,06%
Autres charges de gestion courante	40,16%	4,88%	0,00%	4,65%	257,78%	-8,07%	-18,24%
Charges exceptionnelles	31,94%	-66,67%	300,00%	-25,00%	-66,67%	100%	-50,00%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1,62%</b>	<b>-1,61%</b>	<b>4,37%</b>	<b>-1,51%</b>	<b>2,07%</b>	<b>1,02%</b>	<b>5,36%</b>

## Les produits de fonctionnement

## En Montant (K€)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évolution 2016/2021
Produit des services	721	584	542	1 001	977	919	27,46%
Dotations et participations	319	253	280	308	358	422	32,29%
Autres produits de gestion courantes	525	493	504	493	432	355	-32,38%
Atténuations de charges	36	34	27	76	103	90	150,00%
<b>Produit fct courant</b>	<b>1 601</b>	<b>1 364</b>	<b>1 353</b>	<b>1 878</b>	<b>1 870</b>	<b>1 786</b>	<b>11,56%</b>
Produits exceptionnels	2	1	5	1	16	2	0,00%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 603</b>	<b>1 365</b>	<b>1 358</b>	<b>1 879</b>	<b>1 886</b>	<b>1 788</b>	<b>11,54%</b>



### En % d'évolution

	Moyenne	2016/2015	2017/16	2018/17	2019/2018	2020/2019	2021/2020
Produit des services	6,44%	-11,53%	-19,00%	-7,19%	84,69%	-2,40%	-5,94%
Dotations et participations	5,95%	1,59%	-20,69%	10,67%	10,00%	16,23%	17,88%
Autres produits de gestion courantes	-5,24%	4,79%	-6,10%	2,23%	-2,18%	-12,37%	-17,82%
Atténuations de charges	33,04%	20,00%	-5,56%	-20,59%	181,48%	35,53%	-12,62%
<b>Produit fct courant</b>	<b>2,44%</b>	<b>-3,61%</b>	<b>-14,80%</b>	<b>-0,81%</b>	<b>38,80%</b>	<b>-0,43%</b>	<b>-4,49%</b>
Produits exceptionnels	280,42%	0,00%	-50,00%	400,00%	-80,00%	1500,00%	-87,50%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3,63%</b>	<b>3,61%</b>	<b>-14,85%</b>	<b>-0,51%</b>	<b>38,37%</b>	<b>0,37%</b>	<b>-5,20%</b>

Tout comme 2020, l'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire tant au niveau des recettes que des dépenses. Les charges à caractère général (fonctionnement des services) ont baissé de 17,73 % avec des prestations non réalisées : banquet des seniors remplacé par un colis gourmand. La masse salariale, chapitre 012, a augmenté de 3,06 % en raison de l'augmentation des remplacements d'agents en maladie et en temps partiel thérapeutique.

Par ailleurs la baisse des autres produits de gestion courantes (chapitre 75) s'explique par un taux de vacance de quelques logements à la résidence autonomie, la crise sanitaire ayant freiné l'entrée de nouveaux bénéficiaires. S'ajoute à cela une certaine vétusté des logements qu'il convient de traiter et rendant ces derniers moins attractifs. Il en est de même pour certains locaux communs comme la salle de restauration.

Un programme de rénovation et de valorisation de la résidence est en cours. Il débutera avant le printemps par des travaux de réaménagement et de paysagement du jardin.

De ce constat, la diminution de ces recettes entraîne mécaniquement une diminution des recettes APA ainsi que de la participation des résidents à certains services tels que la facturation des repas et téléalarmes.

### L'autofinancement

En K€

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
<b>Autofinancement brut</b>	109	-4	-13	-35	46	126
<b>Taux autofinancement brut / recettes fonctionnement</b>	6,80%	-0,29%	-0,96%	-1,86%	2,44%	7,05%

L'autofinancement net négatif (voir ci-dessus) sur les trois derniers exercices 2017, 2018 et 2019 a permis de réduire le solde de trésorerie important sur la collectivité CCAS.

## II – Focus sur le résultat de l'exercice 2021 du budget principal du CCAS et des budgets annexes

### Résultat 2021 du Budget Principal du CCAS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES)	1 569 782,89 €	10 490,14 €
RECETTES	1 787 583,19 €	14 636,37 €
RESULTAT BRUT	217 800,30 €	4 146,23 €
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES	101 055,93 €	- €
RESULTAT NET 2021	116 744,37 €	4 146,23 €
RESULTAT N-1	99 402,36 €	11 575,74 €
RESULTAT REPRIS AU BP 2022	<b>216 146,73 €</b>	<b>15 721,97 €</b>

### Résultat 2021 Budget annexe Résidence Autonomie Marguerite THIBERT

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	442 156,24 €
RECETTES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL CCAS)	419 993,77 €
RESULTAT BRUT	- 22 162,47 €
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL CCAS	22 162,47 €
RESULTAT NET	0,00 €

### Résultat 2021 Budget annexe Service Aide A Domicile

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	445 363,99 €
RECETTES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL CCAS)	366 470,53 €
RESULTAT BRUT	- 78 893,46 €
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL CCAS	78 893,46 €
RESULTAT NET	- €

### **III – Les grandes orientations pour 2022**

#### **Budget principal du CCAS**

##### **3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

###### **Dépenses**

###### **Charges à caractère général :**

La prévision 2022 a été effectuée au regard des réalisations 2021 et devrait se situer à environ 840 000 €. Outre les dispositifs existants (banquet, colis...) , il est prévu l'organisation d'un voyage pour les seniors dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV ainsi que de nouvelles animations proposées aux aînés saint-pierrais.

###### **Charges de personnel**

Ce chapitre augmentera sensiblement par rapport au BP 2021. Cependant, l'année 2021 a fait l'objet d'une Décision modificative de 60 000 € afin d'anticiper d'éventuelles dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire et aux remplacements d'agents en arrêt maladie. Il s'avère que cette dotation complémentaire n'a pas été utilisée. La prévision 2022 serait légèrement inférieure à 810 000 €

###### **Autres charges de gestion courantes**

Ce chapitre comprend essentiellement les crédits qui permettent l'équilibre des budgets annexes. Il comprend également les crédits pour divers dispositifs d'aides comme le FSL (Fonds de Solidarité Logement) gérés par le département, la FAJ (Fonds d'Aides aux Jeunes) quant à lui géré par la Métropole. Ce chapitre devrait s'élever à environ 320 000 €

Globalement, les prévisions des dépenses de fonctionnement se situeront autour de 1 980 000 €

###### **Recettes**

Pour le BP 2022, les recettes de fonctionnement seront composées de la reprise du résultat 2021 (près de 216 000€), de la subvention de la Ville d'un montant de 365 000 € (pour rappel subvention au BP2021 350.000€), des recettes des loyers de la Résidence autonomie et des prestations associées.

Les recettes du budget principal comprennent aussi les crédits nécessaires aux refacturations avec les budgets annexes notamment les charges de personnel.

##### **3.2 Section d'investissement**

Les dépenses d'équipement inscrites au BP 2022 seront liées au renouvellement de divers mobiliers de la résidence autonomie ainsi que de la salle de restauration.

Ces dépenses seront essentiellement financées par le report excédentaire de cette section.

Cette section s'équilibrera autour de 37 000 €

### **Budget annexe Service d'Aide A Domicile (SAAD)**

Il est prévu une activité d'environ 15 000 heures de services rendus et de facturation mensuelle pour 2022. Ainsi, la prévision s'élève à 330 000 € pour 2022.

La mise à disposition de la téléalarme représente un service complémentaire aux saint-pierrais et une recette du service à hauteur de 19 000 € pour une centaine d'abonnés.

### **Budget annexe Résidence Autonomie (RA)**

Comme évoqué plus haut, la vacance de quelques logements de la résidence autonomie liée à la situation sanitaire a un impact budgétaire. La valorisation de la résidence, notamment par le biais de travaux dans les espaces de vie communs, sera faite dans cette optique pour tendre à 90% d'occupation de la résidence. 430 400 € de loyers sont prévus sur 2022.

La RA bénéficie du soutien du Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à hauteur de 23 000 € afin de financer toutes les actions en faveur de l'autonomie des résidents. Dans le cadre de ce CPOM, les actions et les animations au sein de la résidence seront renforcées.

La restauration scolaire de la Ville élabore des repas pour les résidents qui le souhaitent.

## **Conclusion**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a défini les objectifs ci-dessous selon quatre grands domaines de compétence que sont les solidarités, les actions à destination des aînés, le handicap, l'insertion et le retour à l'emploi, le logement.

## **Solidarités**

Affirmation du Centre Communal d'Action Sociale pour coordonner l'action sociale de proximité auprès des familles.

Accompagner et orienter les personnes pour le recours et l'accès aux droits (santé, logement, prestations, ...)

Renforcer le lien social notamment pour les bénéficiaires de Coup de Pouce (Banque Alimentaire et services) avec l'ouverture d'un espace convivial, d'accueil et d'accompagnement avec les agents du CCAS et les bénévoles.

Réflexion sur la mise en place d'une tarification adaptée pour les prestations municipales tenant compte du taux d'effort des familles (cantine, centre de loisirs).

Soutenir les aidants familiaux pour leur permettre de faire face à leur engagement auprès de leurs proches.

## **Aînés**

Maintien du voyage, du banquet ou du colis de Noël, au choix pour les aînés.

Lutte contre l'isolement des personnes à domicile, âgées, dépendantes, ou en situation de handicap en concertation avec les résidents, agents et partenaires et soutien aux aidants familiaux.

Favoriser le maintien du lien social par des activités de loisirs adaptées et favoriser les actions de mixité.

## **Le Handicap**

Développer et renforcer l'inclusion partout où c'est possible et le partenariat avec les structures qui sont sur notre ville, notamment du Pré de la Bataille. Travail sur la mise à disposition d'un logement inclusif.

Participation à la semaine du handicap et construction de la Ville inclusive.

## **Logement**

Accompagner et responsabiliser les personnes dans leurs démarches auprès des bailleurs pour l'accès et le maintien dans le logement).

Travailler en partenariat avec les bailleurs et les locataires pour l'aménagement et l'animation des résidences.

La mise à disposition d'un logement d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales en partenariat avec l'Etat est en cours.

Toutes ses actions seront permises grâce à l'implication des agents, des membres du Conseil d'administration, des partenaires et les élus municipaux.